

Montréal, le 31 mai 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joëlle Cardinal Hydro-Québec, Affaires juridiques 75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Pierre D. Grenier Dentons Canada S.E.N.C.R.L. 1, Place Ville-Marie, bureau 3900 Montréal (Québec) H3B 4M7 M^e Éric Dunberry Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. 1, Place Ville-Marie, Bureau 2500 Montréal (Québec) H3B 1R1

Objet : Demandes de révision de la décision D-2018-149 rendue dans

le dossier R- 3952-2015

Dossiers de la Régie : R-4073-2018 et R-4074-2018

Chère consœur, Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) entendra, dans le cadre d'une même audience qui se tiendra les 6 et 7 juin prochain, les deux demandes de révision mentionnées en titre.

La Régie informe les participants qu'elle entendra d'abord la demande de révision déposée par Boralex au dossier R-4074-2018. La Régie n'ayant pas de questions à poser à Monsieur Sylvain Moore, elle précise que sa présence lors de l'audience du 6 juin n'est pas requise.

Par la suite, la Régie entendra la demande de révision déposée par le Coordonnateur au dossier R-4073-2018.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie VD/ml